

Sujet : PPpoint du 24/10/2018

De : CABINET-COM-PRESSE Prefpol PP CAB COM <ppcom@interieur.gouv.fr>

Date : 24/10/2018 17:45

Pour : destinataires inconnus;



// Point d'information de la préfecture de Police

mercredi 24 octobre 2018

Sécurité routière : bilan de l'opération de sensibilisation au non-respect des règles de priorité aux piétons organisée le 24 octobre 2018

Le mercredi 24 octobre 2018, une opération de contrôles et de sensibilisation sur le non-respect des règles de priorité aux piétons était organisée par la préfecture de Police dans la Capitale entre 10h et 13h en présence de **M. Michel DELPUECH**, préfet de Police, **M. Emmanuel BARBE**, délégué interministériel à la sécurité routière (DISR), **M. Christophe NAJDOVSKI**, adjoint à la Maire de Paris et **Mme Françoise HARDY**, chef de projet sécurité routière de la préfecture de Police.

A cette occasion, des flyers ont été distribués, les conducteurs, auteurs de cette infraction, se sont vus proposer **une alternative à la sanction** et ont ainsi pu choisir de participer à différents ateliers de prévention : *zone de rencontre, premier secours, dangers de l'alcool au volant, freinage d'urgence...*

59 usagers ont été verbalisés sur les différents points de contrôle.

58 d'entre eux se sont présentés à ces ateliers et ont pu ainsi bénéficier du classement de leur contravention.

Le décret 2018-795 du 17 septembre 2018 relatif à la sécurité routière a augmenté de 4 à **6 le nombre de points retirés** en cas de commission de cette infraction, qui peut également être constatée par vidéo-verbalisation.

Depuis le début de l'année, 38 piétons ont trouvé la mort dans l'agglomération parisienne contre 21 en 2017 sur la même période.

A Paris, on déplore déjà 14 morts depuis le 1er janvier, soit la moitié des 28 personnes décédées dans un accident de la circulation.

Près de 25 % des accidents de la circulation impliquant un piéton sont dus à un refus de priorité à piéton régulièrement engagé.

